

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 526

11 mars 2009

SOMMAIRE

Aaxxes S.A.	25205	Italian Real Estate Capital S.à r.l.	25243
AIG Luxembourg Financing Limited	25209	LBP Luxco GP 4-North S.à r.l.	25239
Alltec Solution Provider S.A.	25209	LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l.	25233
Aquilaz S.A.	25227	Les Films de la Pétrusse	25207
Assurfinmo S.à r.l.	25223	L.P. Investment S.A.	25224
Ateliers Conselman S.à r.l.	25241	Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	25234
ATOS Invest	25235	Luxembourg Financial Group Holding S.A.	25232
Bertelsmann Digital Media Investments S.A.	25210	Meandre S.A.	25202
BI Sicav	25239	Merchbanc Sicav	25245
Britus	25206	NS Sàrl	25203
Cabritu S.A.	25207	Partners Enchères S.A.	25212
Cardboard International S.A.	25226	Pharmeg Holding S.A.	25248
Cared S.A.	25235	Philcat Investments	25225
CFSH Secondary Opportunities S.à r.l.	25247	Primetec S.A.	25204
CFSH Secondary Opportunities S.A. SICAR	25247	Promaté S.A.	25202
Chambertin S.A.H.	25211	Promoluxor S.A.	25232
China Opportunity S.A. SICAR	25228	Quadra Kaiserslautern S.à r.l.	25248
CMG Food & Beverage S.A.	25248	Quantam Equity S.A.	25214
Corporate Express Luxembourg Sàrl	25207	REPI second S.à r.l.	25245
Darmon S.A.	25225	RGI Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	25202
Debt Solutions I Lux, S.à r.l.	25247	Rock Ridge RE 31	25230
Diaverum Holding S.à r.l.	25204	Sefipar S.A.	25208
Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G.	25212	Sigma Properties S.A.	25227
European Property Fund (Holdings) Limited S.à r.l.	25203	SINEQUANON Invest S.à r.l.	25208
Falcon Real Estate Investments S.à r.l.	25204	SINEQUANON Titrisation S.à r.l.	25208
Form & Design S.à r.l.	25243	Société Immobilière du Breedewee S.A.	25205
Fortis Real Estate Luxembourg	25205	Steril-Air S.A.	25213
FremantleMedia S.A.	25246	Stidel S.à r.l.	25206
FR Participation S.à r.l.	25203	VCapital Management S.A.	25211
Guidance S.A.	25208	WP I Investments S.à r.l.	25210
International Business Machines of Belgium	25226	WP XIII Investments S.à r.l.	25206
		Xacat Investments	25211

Meandre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.982.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 9 janvier 2009

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme
MEANDRE S.A.
C. BONVALET / N. VENTURINI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009025453/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Promanté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 7.
R.C.S. Luxembourg B 139.678.

—
Au Conseil d'Administration de la société PROMANTE S.A., 7, rue Maison, L-9956 Hachiville

Nous sommes au regret de devoir vous présenter notre démission, avec effet au 13 janvier 2009, au poste de Commissaire de votre société.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.
Van Geet Derick & Co
Réviseurs d'Entreprises
Société à Responsabilité Limitée
Lutgard Laget
Gérante

Référence de publication: 2009025480/9378/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

RGI Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 137.391.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2008

- que Sinan Sar a démissionné de sa fonction de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- que Pietro Longo, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et résidant professionnellement au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg a été nommé en tant que gérant A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009025455/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

NS Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.173.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales datée du 17 décembre 2008 que l'associé unique de NS Sàrl, Société à responsabilité limitée, est dorénavant:

- NS Global Ltd, a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered address at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Trade Register of the British Virgin Islands under number 655654.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009024505/9879/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10613. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

FR Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.456.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FR PARTICIPATION S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025707/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04657. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

European Property Fund (Holdings) Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.286,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.428.

Suite aux résolutions écrites adoptées par les actionnaires en date du 3 Septembre 2008, il a été décidé:

- D'accepter avec effet immédiat la démission de Madame Johann Kennedy de ses fonctions de gérant de classe B de la société,

- De nommer en son remplacement et pour une durée indéterminée, Monsieur Philip Strachan, né le 29 Septembre 1957 à Glasgow (Grande Bretagne), demeurant 4 rue de Fleuras, F-75006 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2009025508/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Falcon Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.384.

—
- La démission de Urbanización Viales y Edificios, S.A., gérant, est acceptée avec effet au 25 novembre 2008.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

FINDI S.à r.l. / EFFIGI S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009025451/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Diaverum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.894.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 octobre 2008 que l'associé unique de la Société a changé de nom.

A partir du 2 octobre 2008, l'associé unique de la Société porte la dénomination Diaverum Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2009025460/6762/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Primetec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 41.654.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 5 février 2009

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Claude MACK demeurant à L-8123 Bridel, Bei den 5 Buchen, Monsieur Jürgen DONICHT demeurant au 74, Boulevard d'Italie, MC-98000 Monte-Carlo, Principauté de Monaco et de Monsieur Yves FEDERSPIEL demeurant professionnellement au 31, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir Monsieur Jean-Marc FABER n'est pas reconduit et le nouveau Commissaire aux Comptes, à savoir la fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est nommée en son remplacement et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PRIMETEC S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009025474/780/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Société Immobilière du Breedewee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 13, rue Large.
R.C.S. Luxembourg B 76.095.

Monsieur Jean-Marc FABER, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 22 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme
SOCIETE IMMOBILIERE DU BREDEWEE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009025470/780/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03718. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Aaxxes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 125.297.

Les membres du Conseil d'Administration de la société Aaxxes S.A., déclarent avoir démissionné de leur poste d'administrateur de la société Aaxxes S.A., société anonyme, avec effet au 11 février 2009, à savoir:

1. Christian Tailleur, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
2. Keimpe Reitsma, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

IB Management Services S.A., 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg déclare avoir démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société Aaxxes S.A., société anonyme, avec effet au 11 février 2009.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009025478/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05043. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Fortis Real Estate Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 87.638.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
le jeudi 29 mars 2007, à 11.30 heures*

L'Assemblée a pris entre autres à l'unanimité la résolution suivante:

4. Le mandat du commissaire aux comptes H.R.T. Révision qui a pris fin en date du 29 mars 2007 n'est pas reconduit.
5. A l'unanimité, l'Assemblée décide de nommer commissaire pour une période d'une année la Fiduciaire HRT S.à r.l. domiciliée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour extrait conforme
Marc VAN BEGIN
Administrateur

Référence de publication: 2009024507/7679/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01669. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Britus, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.690.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025697/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01589. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Stidel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Pour STIDEL S.À.R.L.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009025699/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05057. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

WP XIII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.797.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la société en date du 30 janvier 2009 que:

- Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérant de classe A au lieu de gérant de classe B, pour une durée indéterminée;
- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP XIII Investments S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009025449/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04671. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Les Films de la Pétrusse, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.807.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025700/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02045. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Corporate Express Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 4.275.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié du 21 décembre 2007 que l'associé unique de la Société a changé de dénomination sociale. Il se nomme dorénavant Corporate Express Luxembourg Finance S.à r.l. et non plus Buhrmann Luxembourg Finance S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024512/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Cabritu S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 12.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2009

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat du poste d'administrateur de Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025487/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Sefipar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 28.854.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025701/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03430. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**SINEQUANON Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. SINEQUANON Titrisation S.à r.l.).**

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 137.652.

EXTRAIT

Il résulte d'un changement de dénomination de l'associé unique en date du 22 Décembre 2008 que:

- Daniel Caille S.A.S., société par actions simplifiées, ayant son siège social au 52, Avenue Victor Hugo, F- 75016 Paris (France), enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 411 643 620, a changé de dénomination pour s'appeler, à compter du 1^{er} Janvier 2009, Vivalto S.A.S.;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Janvier 2009.

Pour Sinequanon Invest S.à r.l

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009025511/6654/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Guidance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 59.284.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 3 novembre 2008

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Olivier Michot, ayant son adresse professionnelle au 7, route Des Trois Cantons, L-8399, Windhof, directeur chargé de la gestion journalière de la société, en remplacement de Monsieur Dominique Peiffer, démissionnaire.

- L'adresse privée de Monsieur Francis Weyders, telle que reprise au Registre de Commerce et des Sociétés, est remplacée par l'adresse professionnelle au 7, route des Trois Cantons à L-8399 Windhof.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Pour GUIDANCE S.A.

Francis WEYDERS

Référence de publication: 2009024506/7679/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Alltec Solution Provider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 4, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 88.211.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2008

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Dirk Lessing, résidant au 32B Anspacher Strasse, D- 61350 Bad Homburg, Allemagne,
- Monsieur Théo Worré, résidant au 45A Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg,
- Monsieur Dominique Laval, résidant au 12 rue de Roeser, L-1898 Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur François Tesch, résidant au 45 A rue de Bettembourg, L-1899 Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur Paul Olinger, résidant au 1 Uespelterwee, L-5740 Filsdorf, Luxembourg,
- Monsieur Michel Rodenbourg, résidant au 4 rue Stümper L-2557 Luxembourg, Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprise pour une durée d'un an:

- PKF Abax Audit, 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg, Luxembourg

Est nommé commissaire pour une durée d'un an:

- Monsieur Robert Jung, 7 Plantagenweg D-57518 Betzdorf, Allemagne

Le mandat des administrateurs, celui du réviseur d'entreprise et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps S.A.

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009025384/592/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

AIG Luxembourg Financing Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 134.744.

—
Il résulte du transfert de parts sociales en date du 31 décembre 2008 que:

AIU Holdings LLC, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à 70, Pine Street, 8^{ème} étage, New York, 10270, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre du commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 3514036 a transféré cent millions (100.000.000) de parts sociales, ayant une valeur de 1 penny sterling (GBP 0.01) chacune à:

American International Underwriters Overseas, Ltd. une société constituée et régie selon les lois des Bermudes, établie et ayant son siège social 29 Richmond Road, Pembroke HM 08, les Bermudes, enregistrée auprès du registre du commerce des Bermudes sous le numéro 1431.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

American International Underwriters Overseas, Ltd 100.000.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour AIG Luxembourg Financing Limited S.à.r.l

Philippe Goutiere / René De Busscher

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009025376/2460/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.281.825,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 29 janvier 2009 que:

- Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérant de classe A au lieu de gérant de classe B, pour une durée indéterminée;

- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

De plus, il est porté à la connaissance des tiers que le mandat d'Ernst & Young S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises n'a pas été reconduit suite à l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 lors des résolutions du 22 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP I Investments S.à r.l.

S G G. S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009025413/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Bertelsmann Digital Media Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 10.088.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 23 décembre 2008, que:

L'Assemblée générale prend acte de la démission comme administrateur de Madame Claire Davenport et décide de nommer en remplacement Monsieur Jean-Marie Bourhis ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs:

- Andrew Buckhurst ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

- Thomas Rabe, ayant son adresse professionnelle 270 Carl Bertelsmann Strasse, D-33311 Gütersloh,

- Robert Sorrentino, ayant son adresse professionnelle 1745 Broadway, US-100019 New York,

pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée générale décide de nommer comme Réviseur d'entreprises la société KPMG Audit, ayant son adresse, au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024501/1433/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

VCapital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.150.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2008

- Monsieur Dimitrios Zoïs, Administrateur, né le 25 septembre 1944 à Dasochorion (Grèce), résidant professionnellement au 29, Rue Adolphe Munchen, L-2172 Munchen est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administration

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

VCapital Management SA

M. VAN DE CASTEELE

Secrétaire du Conseil

Référence de publication: 2009025419/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Xacat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.148.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025694/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02606. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Chambertin S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 28.747.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2008

Première résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de:

- Bearn Holdings S.A., Société, résident à Lake Building, Wickhams's Cay 1, Road Town, Tortola, BVI.

- TODOROV Marin Radoslav, Économiste, résidant à 86 Vitosha Boulevard, 1463 Sofia-Bulgarie.

- NEDIALKOV Tzonko-Borrisov, Administrateur des sociétés, résidant à 7 Yaroslav Veshinstz, 1480-Sofia-Bulgarie.

Avec effet immédiatement

Deuxième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission du Richmond Communications Ltd., une société enregistrée à Chypre, HE 86394 adresse 284 Fortuna Court, Ill Arch. Makarios Av., 3105 Limmasol, Chypre.

Avec effet immédiatement

Troisième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission du Monsieur Nediakov Tzonko-Borrisov, né le 28 juin 1952, résident au 7 Yaroslav Veshin, 1480 Sofia- Bulgarie, comme administrateur délégué avec effet immédiat.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux membres de conseil d'Administration:

- ROMOR Luigi, Administrateur des sociétés, né en Pordenone, Italie le 11 août 1937, résidant professionnellement à Via Vittorio Emanuele, 33, Calenzano - Firenze, Italie.

- MANNORI Maria-Teresa, Administrateur des sociétés, né en Florence, Italie le 8 septembre 1973, résidant professionnellement à Via Vittorio Emanuele, 33, Calenzano - Firenze, Italie.

- MENICHINI Massimo, Administrateur des sociétés, né en Pistoia, Italie le 26 juin 1960, résidant professionnellement à Via Vittorio Emanuele, 33, Calenzano - Firenze, Italie.

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur ROMOR Luigi, né le 11 août 1937, résident professionnellement au 33, Via Vittorio Emanuele, 50041 Florence Italie, numéro de passeport D443185, Président et Administrateur Délégué de la Société, avec pouvoir de signature individuelle.

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer Forland Ltd., société enregistrée en Chypre, numéro de registre HE 118528, avec adresse à 284 Fortuna Court, Ill Arch. Makarios Av., 3105 Limmasol, Chypre, comme commissaire aux comptes.

Septième résolution:

Le mandat des nouveaux administrateurs et de commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait Conforme

Référence de publication: 2009024614/8817/42.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07931. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.427.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025696/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01581. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Partners Enchères S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 100.582.

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Partners Enchères S.A., établie et ayant son siège à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B100.582, constituée suivant acte Marc LECUIT de Rédange-sur-Attert en date du 5 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 685 du 3 juillet 2004, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 mai 2008, publié au dit Memorial C, numéro 1697 du 10 juillet 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Isabelle DRUX, employée privée, demeurant à Le Manoir (France), qui désigne comme secrétaire Jean-Paul WATTELLE, restaurateur, demeurant à Quimper (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Ernest KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de cinquante mille (50.000) Euros et création de cinq cents (500) nouvelles actions;
- 2) Souscription et libération;
- 3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (81.000,- EUR), par l'émission, la création et la souscription de CINQ CENTS (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-) chacune, sans droit de vote, entièrement libérées par un versement en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Est intervenu aux présentes:

Jean-Paul WATTELLE, restaurateur, demeurant à F-29000 Quimper (France), 8, rue Hastor, déclare souscrire CINQ CENTS (500) actions de cent euros (100,-EUR) chacune.

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et l'assemblée déclare à l'unanimité accepter la libération intégrale de la souscription.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT-UN MILLE (81.000,-) EUROS, représenté par HUIT CENT DIX (810) actions de CENT(100,-) EUROS chacune."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: DRUX, WATELLE, KRIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 28 janvier 2009, REM 2009 / 123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 12 février 2009.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2009024460/218/57.

(090025602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Steril-Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.

R.C.S. Luxembourg B 115.077.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «STERIL-AIR S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 115.077), constituée suivant acte du notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 2006 publié au Mémorial C numéro 1091 du 6 juin 2006.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal KOWALCZYK, gérant de société, demeurant à Mondelange (France).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Sarah MOLITOR, employée privée, demeurant professionnellement à Remich.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie CLERICI, gérante de société, demeurant à Woippy (France).

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

a) Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa liquidation.

b) Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Pascal KOWALCZYK, gérant de société, né le 9 janvier 1963 à Saint-Avold (France), demeurant à F-57300 Mondelange, 5, rue du Camp.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. KOWALCZYK, S. MOLITOR, V. CLERICI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 26 janvier 2009. Relation: REM/2009/106. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 janvier 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009024461/8085/62.

(090025544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Quantam Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.295.

L'an deux mille neuf, le seize janvier,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «QUANTAM EQUITY S.A.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.295, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, bd Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 7 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°182 du 13 février 2004.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Mathieu Baret, domicilié à Paris (F).
Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, avocat, domiciliée à Luxembourg.
L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christian Thiéblot, administrateur de société, domicilié à Lutry (Suisse).
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une catégorie d'Actions de Préférence;
2. Augmentation de capital par apport en numéraire d'un montant de € 10.846, assortie d'une prime d'émission de € 4.305.862, et par émission de 10.846 nouvelles Actions de Préférence;
3. Augmentation de capital par compensation de créance d'un montant de € 1.551, assortie d'une prime d'émission de € 553.707, et par émission de 1.551 nouvelles Actions de Préférence;
4. Conversion de 8.951 actions ordinaires en Actions de Préférence;
5. Emission de 21.348 BSA Ratchet attachés aux Actions de Préférence;
6. Modifications corrélatives des statuts (articles 3 et 3 bis);
7. Modification de l'article 6 des statuts;
8. Modification de l'article 7 des statuts
9. Nomination des organes dirigeants de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

(Création d'Actions de Préférence)

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive des augmentations de capital visées aux deuxième et troisième résolutions,

l'assemblée décide de créer, en sus des actions ordinaires, une nouvelle catégorie d'actions, les "Actions de Préférence",

Compte tenu de la création de cette nouvelle catégorie d'Actions de Préférences, les actions constitutives du capital social seront réparties en deux catégories d'actions, comme suit:

- les actions ordinaires, et
- les Actions de Préférence,

L'assemblée décide que les Actions de Préférence bénéficieront, en sus des droits politiques et financiers attachés aux actions ordinaires, des droits préférentiels suivants:

- un droit d'information renforcé, et
- un droit à un remboursement prioritaire en cas de liquidation de la Société,

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Caractéristiques des Actions de Préférence:

(i) Droit d'information renforcé

Le président du conseil d'administration de la Société communiquera aux titulaires des Actions de Préférence l'ensemble des informations et documents ci-après énumérés concernant la Société, toutes filiales et participations, toutes entités (bureaux de représentation) dans lesquelles la Société et/ou ses filiales ont et auront des intérêts:

(a) un tableau de bord mensuel établi dans un délai de trois (3) semaines suivant la fin de chaque mois civil comprenant:

- le chiffre d'affaires mensuel et l'analyse des revenus,
- un état de la trésorerie en fin de mois,
- une analyse du trafic par site et les comptes-rendus d'activités de la Société pour le mois passé,
- un compte de résultat simplifié,
- un plan de trésorerie actualisé sur l'exercice en cours,
- un tableau des effectifs et des salaires,

- un suivi des développements de projets internes,
- une analyse des écarts par rapport au budget.

(b) tous les trimestres (au moins quinze (15) jours avant toute réunion du Conseil d'Administration,):

- une analyse du trafic par site et une analyse des revenus globaux,
 - un suivi des développements internes et le cas échéant des acquisitions global,
 - un compte de résultat simplifié par société et consolidé et une analyse des principaux écarts ainsi qu'un bilan simplifié non audité,
 - un plan de trésorerie actualisé sur l'exercice en cours et à compter du deuxième semestre sur six (6) mois glissant.
- (c) dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque semestre, à la demande de tout porteur d'Actions de Préférence, un arrêté des comptes non audité, consolidé et par société.

(d) dans le mois précédant la fin de chaque exercice social, une estimation de l'exercice en cours et le budget annuel. Le budget annuel comprendra une analyse de l'environnement concurrentiel, un détail prévisionnel des développements envisagés en interne ou par croissance externe, l'analyse des perspectives de trafic par site, des prévisions de revenus détaillées, un compte d'exploitation, un plan de financement et un plan de trésorerie mensuel sur douze (12) mois, étant précisé que si les derniers mois de l'exercice précédent le justifient, le Président du Conseil d'administration adressera aux membres du Conseil d'Administration dès le début de l'exercice considéré un budget, un plan d'investissement et des prévisions de trésorerie ajustés;

(e) dans les trois (3) mois suivant la fin de chaque exercice social, les comptes sociaux annuels, et, le cas échéant, les états comptables consolidés, certifiés par les commissaires aux comptes de la Société et des filiales.

Les titulaires d'Actions de Préférence, auront la faculté, à tout moment pendant les heures normales de bureau sous la seule réserve d'un préavis de 10 jours minimum, de se rendre au siège social de la Société ou des filiales et de réaliser ou de faire réaliser un audit des comptes de la Société ou des filiales ou de tout élément opérationnel de leur choix. Ce droit ne pourra être exercé par chaque titulaire d'Actions de Préférence qu'au plus une fois tous les 12 mois. Les résultats de l'audit seront confidentiels et ne pourront être utilisés que dans le cadre des relations entre les actionnaires relativement à la Société. Il est précisé en tant que de besoin que les frais correspondant à l'audit réalisé seront pris en charge par les titulaires d'Actions de Préférence ayant déclenché le droit d'audit, à hauteur de 50%, et par la Société, pour le solde.

(ii) Droit à un remboursement prioritaire en cas de liquidation de la Société

En cas de liquidation de la Société, le boni de liquidation c'est-à-dire le produit de la liquidation disponible après extinction du passif, paiement des frais de liquidation et remboursement de la valeur nominale des actions et plus généralement après tout paiement prioritaire imposé par la loi et les règlements applicables (le "Boni") sera réparti entre les actionnaires de la manière suivante:

- en premier lieu, à concurrence d'un montant global égal à 10% du Boni et, en tout état de cause, à hauteur au moins de la valeur nominale, entre tous les associés de la Société, au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux;
- en deuxième lieu, le solde du Boni sera réparti entre les titulaires d'Actions de Préférence, au prorata du nombre d'Actions de Préférence détenues par chacun d'eux, jusqu'à concurrence d'un montant égal, par Action de Préférence, au prix de souscription (prime d'émission incluse) payé par titulaires d'Actions de Préférence concerné à la Société, déduction faite des montants reçus au titre du paragraphe précédent;

Dans l'hypothèse où le Boni serait, dans le cadre du présent (ii), inférieur à la somme des primes d'émission de toutes les Actions de Préférence transférées à la date de la Liquidation, le Boni sera réparti entre les différentes catégories au prorata du montant total des primes d'émission versées pour la souscription des Actions de Préférence.

- en dernier lieu, le solde du Boni, s'il y en a un, sera réparti entre les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues respectivement par chacun dans le capital social de la Société.

Il est par ailleurs précisé que les titulaires d'Actions de Préférence ne pourront pas, au titre de cette répartition préférentielle, percevoir, par Action de Préférence, plus de trois (3) fois son prix de revient. Les titulaires d'Actions de Préférence ont à tout moment le droit de convertir, en tout ou en partie, leurs Actions de Préférence en actions ordinaires de la Société à condition qu'ils en informent la société par courrier recommandé, sachant que cette décision sera irrévocable pour les titres concernés. Il est fait mention de la conversion dans le registre des actions. De même, les titulaires d'Actions de Préférence peuvent dans tous les cas, à la majorité simple du nombre d'Actions de Préférence, décider que les stipulations du présent paragraphe ne s'appliqueront pas et que le Boni sera réparti au prorata des actions détenues, sans priorité. Une telle décision s'imposera à toutes les actionnaires.

Deuxième résolution

(Augmentation de capital par apport en numéraire d'un montant de € 10.846, assortie d'une prime d'émission de € 4.305.862, et par émission de 10.846 nouvelles Actions de Préférence)

L'assemblée décide de porter le capital social de son montant actuel de quarante-deux mille sept cent onze euros (€ 42.711) à cinquante-trois mille cinq cent cinquante-sept euros (€ 53.557) par une augmentation de capital d'un montant de dix mille huit cent quarante-six euros (€ 10.846) par création de dix mille huit cent quarante-six (10.846) nouvelles

Actions de Préférence, chacune d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) assortie d'une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (€ 397), à libérer intégralement en numéraire; le montant total de cette augmentation de capital, prime d'émission incluse, s'élèvera ainsi à quatre millions trois cent seize mille sept cent huit euros (€ 4.316.708), correspondant à dix mille huit cent quarante-six euros (€ 10.846) de nominal et quatre millions trois cent cinq mille huit cent soixante-deux euros (€ 4.305.862) de prime d'émission.

Après avoir pris acte du bon accomplissement des procédures afférentes, l'assemblée admet à la souscription des nouvelles actions les personnes ci-après:

1/ CAPITAL CROISSANCE, fonds commun de placement dans l'innovation, représenté par la société de gestion AGF PRIVATE EQUITY, société anonyme au capital de € 1.000.000,- dont le siège social est situé 87, rue de Richelieu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 414 735 175 RCS Paris, représentée par Monsieur Matthieu Baret, préqualifié dûment habilité à l'effet des présentes

Lequel déclare ès-noms et qualités avoir pris connaissance de l'état et de la situation financière de la société QUANTAM EQUITY S.A. et souscrire à mille trois cent trente-deux (1.332) Actions de Préférence, chacune d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) assortie d'une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (€ 397), et les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent trente mille cent trente-six euros (€ 530.136).

2/ OBJECTIF INNOVATION PATRIMOINE, fonds commun de placement dans l'innovation, représenté par la société de gestion AGF PRIVATE EQUITY, société anonyme au capital de € 1.000.000,- dont le siège social est situé 87, rue de Richelieu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 414 735 175 RCS Paris, représentée par Monsieur Matthieu Baret, préqualifié, dûment habilité à l'effet des présentes

Lequel déclare ès-noms et qualités avoir pris connaissance de l'état et de la situation financière de la société QUANTAM EQUITY S.A. et souscrire à mille cent quatre-vingt-une (1.181) Actions de Préférence, chacune d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) assortie d'une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (€ 397), et les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent soixante-dix mille trente-huit euros (€ 470.038).

3/ VENTECH CAPITAL III, fonds communs de placement à risque, représenté par sa société de gestion Ventech SA, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 310.000 euros, dont le siège social est situé 5-7, rue de Montessuy, 75007 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 410 316 699 RCS Paris, représentée par Monsieur Alain Caffi, domicilié à Paris dûment habilité à l'effet des présentes,

Lequel déclare ès-noms et qualités avoir pris connaissance de l'état et de la situation financière de la société QUANTAM EQUITY S.A. et souscrire à huit mille trois cent trente-trois (8.333) Actions de Préférence, chacune d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) assortie d'une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (€ 397), et les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions trois cent seize mille cinq cent trente quatre euros (€ 3.316.534).

Le notaire constate sur base d'un certificat bancaire que le montant total de quatre millions trois cent seize mille sept cent huit euros (€ 4.316.708) est à la libre disposition de la société.

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Troisième résolution

(Augmentation de capital par compensation de créance d'un montant de € 1.551, assortie d'une prime d'émission de € 553.707, et par émission de 1.551 nouvelles Actions de Préférence)

L'assemblée décide de procéder à une seconde augmentation de capital à concurrence de mille cinq cent cinquante et un euros (€ 1.551) par création de mille cinq cent cinquante et une (1.551) nouvelles Actions de Préférence, chacune d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) assortie d'une prime d'émission de trois cent cinquante-sept euros (€ 357); le montant total de cette augmentation de capital, prime d'émission incluse, s'élèvera ainsi à cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-huit euros (€ 555.258), correspondant à mille cinq cent cinquante et un euros (€ 1.551) de nominal et à cinq cent cinquante-trois mille sept cent sept euros (€ 553.707) de prime d'émission.

Souscription et Libération

Après avoir pris acte du bon accomplissement des procédures afférentes, l'assemblée admet à la souscription des nouvelles Actions de Préférence les personnes ci-après:

1.- SOFTECH CV II LP,	886 actions
2.- Monsieur Cyril VERMEULEN,	665 actions.

Les souscripteurs ont libéré intégralement les nouvelles Actions de Préférences créées par voie de compensation de créances avec les créances certaines, liquides et exigibles qu'ils détenaient à l'encontre de la Société (créances résultant d'une convention intitulée «Assignment of Convertible Promissory Notes pursuant to Note Purchase Agreement»" conclu en date du 12 décembre 2008.

Les actionnaires représentés comme ci-avant déclarent en application avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales qu'un rapport a été établi par Grant Thornton Lux Audit S.A. le 15 janvier 2009 et signé Monsieur Claude MARCO, réviseur d'entreprises, dans lequel l'apport est décrit et évalué.

Ledit rapport comprend les conclusions suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentés de la prime d'émission."

Ce rapport, après avoir été paraphé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Quatrième résolution

(Conversion des actions ordinaires en Actions de Préférence)

L'assemblée décide de convertir en Actions de Préférence les huit mille neuf cent cinquante et une (8.951) actions ordinaires ci-dessous, selon la parité d'une (1) Action de Préférence pour une (1) action ordinaire, et rappelle que les Actions de Préférence bénéficient des droits visés à la première résolution ci-dessus:

- conversion de 2.217 actions ordinaires détenues par le fonds AGF INNOVATION 7 en 2.217 Actions de Préférence;
- conversion de 2.658 actions ordinaires détenues par le fonds AGF INNOVATION 8 en 2.658 Actions de Préférence;
- conversion de 2.516 actions ordinaires détenues par le fonds AGF CROISSANCE 2005 en 2.516 Actions de Préférence;
- conversion de 1.560 actions ordinaires détenues par M. Thibault Poutrel en 1.560 Actions de Préférence;

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Mention de la conversion sera faite dans le Registre des Actions de la Société par le Conseil d'administration.

Cinquième résolution

(Émission de 21.348 BSA Ratchet attachés aux Actions de Préférence)

L'assemblée décide de procéder à l'émission gratuite de vingt et un mille trois cent quarante-huit (21.348) Bons de Souscriptions (les "BSA" ou «BSA Ratchets») destinés à être alloués à chacune des Actions de Préférence créées ce jour.

L'émission de BSA intervient ainsi au profit des personnes suivantes:

Bénéficiaires	Nombre de BSA Ratchet
AGF INNOVATION 7	2.217
AGF INNOVATION 8	2.658
AGF CROISSANCE 2005	2.516
CAPITAL CROISSANCE	1.332
OBJECTIF INNOVATION PATRIMOINE	1.181
VENTECH CAPITAL III	8.333
THIBAUT POUTREL	1.560
CYRIL VERMEULEN	665
SOFTECH VC II LP	886
TOTAL	<u>21.348</u>

L'assemblée décide que chaque BSA Ratchet donnera le droit à son titulaire, au titre d'un mécanisme de «weighted average ratchet», de souscrire un nombre suffisant de nouvelles Actions de Préférence pour ramener le prix unitaire moyen des Actions de Préférence souscrites au titre des augmentations de capital visées aux deuxième et troisième résolutions (les Augmentations de capital) au prix moyen pondéré par action de l'Opération Dilutive (telle que définie ci-après) et des Augmentations de Capital. L'exercice des BSA s'effectuera à la valeur nominale des Actions de Préférence.

Le nombre de nouvelles Actions de Préférence sera déterminable en appliquant la formule suivante:

$$NA = (P1 - P2/P2 - VN)$$

Et où:

NA = nombre de nouvelles Actions de Préférences issues de l'exercice des BSA Ratchet limité à 10 actions par BSA Ratchet

P1= est le prix de souscription d'une Action de Préférence, soit selon le cas, 358 euros pour les Actions de Préférence souscrites par compensation de créances dans le cadre de la troisième résolution, ou 398 euros dans les autres cas,

P2 = est le prix moyen pondéré des actions émises lors de l'Opération Dilutive et des Augmentations de Capital, et

VN = est la valeur nominale des actions de la Société, soit à la date des présentes 1 euro.

Une «Opération Dilutive» est toute émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, de nouvelles actions, titres de capital ou toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité de capital de la Société (à l'exception des actions émises sur exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, d'options de souscription ou d'attribution d'actions ou d'actions gratuites émis par la Société), ainsi que toute fusion réalisée par absorption de la Société, intervenant pendant une période de trois ans à compter de la réalisation de la présente assemblée générale extraordinaire et réalisée sur la base d'un prix par action inférieur à P1, soit à 398 euros ou à 358 euros selon le cas.

Les BSA ainsi émis devront être exercés pendant une période de trois ans à compter de la réalisation de la présente assemblée générale extraordinaire. Ils perdront toute validité après cette date.

Les BSA ne pourront être exercés que pour un nombre entier de nouvelles Actions de Préférence. L'exercice des BSA pouvant faire apparaître des rompus, les actionnaires qui disposeront d'un nombre insuffisant de BSA pour souscrire un nombre entier de nouvelles Actions de Préférence verront leur souscription arrondie au nombre entier inférieur. Chaque BSA ne pourra être exercé qu'une fois.

Les droits des porteurs de BSA seront réservés dans les conditions prévues par la réglementation.

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société en conséquence.

L'assemblée mandate le conseil d'administration en vue de l'accomplissement de toutes les formalités requises aux fins de la présente résolution.

Sixième résolution

(Modifications corrélatives des statuts (articles 3 et 3 bis))

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante et de créer un nouvel article 3 bis (Actions de Préférence):

" **Art. 3. Capital social.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille cinq cent huit euros (€ 55.108) divisé en:

- 33.760 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune;
- 21.348 Actions de Préférence d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

La Société aura un capital supplémentaire autorisé à concurrence maximum de deux cent treize mille quatre cent quatre-vingts euros (€ 213.480) représenté par deux cent treize mille quatre cent quatre-vingts (€ 213.480) Actions de Préférence d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

Le Conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter le montant du capital social souscrit en une ou plusieurs fois, à son entière discrétion, dans les strictes limites du capital supplémentaire autorisé, jusqu'à la date du 16 janvier décembre 2012. Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions de Préférence sans avoir à solliciter le droit de préemption des actionnaires existants. La souscription des Actions de Préférence dans le cadre du capital autorisé est strictement réservée aux porteurs des 21.348 Bons de souscription (BSA) émis dans le cadre de la cinquième résolution ci-dessus et sera réalisée par l'exercice desdits BSA.

Art. 3bis. Actions de Préférence. Les Actions de Préférence bénéficieront, en sus des droits politiques et financiers attachés aux actions ordinaires des droits préférentiels suivants:

(i) Droit d'information renforcé

Le Président du Conseil d'administration de la Société communiquera aux titulaires des Actions de Préférence l'ensemble des informations et documents ci-après énumérés concernant la Société, toutes filiales et participations, toutes entités (bureaux de représentation) dans lesquelles la Société et/ou ses filiales ont et auront des intérêts:

(a) un tableau de bord mensuel établi dans un délai de trois (3) semaines suivant la fin de chaque mois civil comprenant:

- le chiffre d'affaires mensuel et l'analyse des revenus,
- un état de la trésorerie en fin de mois,
- une analyse du trafic par site et les comptes-rendus d'activités de la Société pour le mois passé,
- un compte de résultat simplifié,
- un plan de trésorerie actualisé sur l'exercice en cours,
- un tableau des effectifs et des salaires,
- un suivi des développements de projets internes,
- une analyse des écarts par rapport au budget.

(b) tous les trimestres (au moins quinze (15) jours avant toute réunion du Conseil d'Administration.):

- une analyse du trafic par site et une analyse des revenus globaux,
- un suivi des développements internes et le cas échéant des acquisitions global,
- un compte de résultat simplifié par société et consolidé et une analyse des principaux écarts ainsi qu'un bilan simplifié non audité,

- un plan de trésorerie actualisé sur l'exercice en cours et à compter du deuxième semestre sur six (6) mois glissant.

(c) dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque semestre, à la demande de tout porteur d'Actions de Préférence, un arrêté des comptes non audité, consolidé et par société.

(d) dans le mois précédant la fin de chaque exercice social, une estimation de l'exercice en cours et le budget annuel. Le budget annuel comprendra une analyse de l'environnement concurrentiel, un détail prévisionnel des développements envisagés en interne ou par croissance externe, l'analyse des perspectives de trafic par site, des prévisions de revenus détaillées, un compte d'exploitation, un plan de financement et un plan de trésorerie mensuel sur douze (12) mois, étant précisé que si les derniers mois de l'exercice précédent le justifient, le Président du Conseil d'administration adressera

aux membres du Conseil d'Administration dès le début de l'exercice considéré un budget, un plan d'investissement et des prévisions de trésorerie ajustés;

(e) dans les trois (3) mois suivant la fin de chaque exercice social, les comptes sociaux annuels, et, le cas échéant, les états comptables consolidés, certifiés par les commissaires aux comptes de la Société et des filiales;

Les titulaires d'Actions de Préférence, auront la faculté, à tout moment pendant les heures normales de bureau sous la seule réserve d'un préavis de 10 jours minimum, de se rendre au siège social de la Société ou des filiales et de réaliser ou de faire réaliser un audit des comptes de la Société ou des filiales ou de tout élément opérationnel de leur choix. Ce droit ne pourra être exercé par chaque titulaire d'Actions de Préférence qu'au plus une fois tous les 12 mois. Les résultats de l'audit seront confidentiels et ne pourront être utilisés que dans le cadre des relations entre les actionnaires relativement à la Société. Il est précisé en tant que de besoin que les frais correspondant à l'audit réalisé seront pris en charge par les titulaires d'Actions de Préférence ayant déclenché le droit d'audit, à hauteur de 50%, et par la Société, pour le solde.

(ii) Droit au remboursement prioritaire en cas de liquidation de la Société

En cas de liquidation de la Société, le boni de liquidation c'est-à-dire le produit de la liquidation disponible après extinction du passif, paiement des frais de liquidation et remboursement de la valeur nominale des actions et plus généralement après tout paiement prioritaire imposé par la loi et les règlements applicables (le "Boni") sera réparti entre les actionnaires de la manière suivante:

- en premier lieu, à concurrence d'un montant global égal à 10% du Boni et, en tout état de cause, à hauteur au moins de la valeur nominale, entre tous les associés de la Société, au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux;
- en deuxième lieu, le solde du Boni sera réparti entre les titulaires d'Actions de Préférence, au prorata du nombre d'Actions de Préférence détenues par chacun d'eux, jusqu'à concurrence d'un montant égal, par Action de Préférence, au prix de souscription (prime d'émission incluse) payé par titulaires d'Actions de Préférence concerné à la Société, déduction faite des montants reçus au titre du paragraphe précédent;

Dans l'hypothèse où le Boni serait, dans le cadre du présent (ii), inférieur à la somme des primes d'émission de toutes les Actions de Préférence transférées à la date de la Liquidation, le Boni sera réparti entre les différentes catégories au prorata du montant total des primes d'émission versées pour la souscription des Actions de Préférence.

- en dernier lieu, le solde du Boni, s'il y en a un, sera réparti entre les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues respectivement par chacun dans le capital social de la Société.

Il est par ailleurs précisé que les titulaires d'Actions de Préférence ne pourront pas, au titre de cette répartition préférentielle, percevoir, par Action de Préférence, plus de trois (3) fois son prix de revient. Les titulaires d'Actions de Préférence ont à tout moment le droit de convertir, en tout ou en partie, leurs Actions de Préférence en actions ordinaires de la Société à condition qu'ils en informent la société par courrier recommandé, sachant que cette décision sera irrévocable pour les titres concernés. Il est fait mention de la conversion dans le registre des actions. De même, les titulaires d'Actions de Préférence peuvent dans tous les cas, à la majorité simple du nombre d'Actions de Préférence, décider que les stipulations du présent paragraphe ne s'appliqueront pas et que le Boni sera réparti au prorata des actions détenues, sans priorité. Une telle décision s'imposera à toutes les actionnaires.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le Conseil d'Administration sera composé de six (6) membres au plus dont

- un (1) membre du Conseil d'Administration sera choisi parmi les candidats proposés par les Fonds AGF, si ces derniers en font la demande, et aussi longtemps que les Fonds AGF seront actionnaires de la Société;
- un (1) membre du Conseil d'Administration sera choisi parmi les candidats proposés par le Fonds Ventech, si ce dernier en fait la demande, et aussi longtemps que le Fonds Ventech sera actionnaire de la Société.

(le membre représentant les Fonds AGF et le membre représentant le Fonds Ventech étant ci-après désignés ensemble ou séparément, le(s) "Représentants) des Fonds").

Il est en outre précisé que:

- tant que la société HOLSTAR HOLDING S.A. et Monsieur Hubert Thiéblot (ci-après désignés comme «les Fondateurs») détiendront plus de 40% du capital et des droits de vote de la Société, deux (2) administrateurs seront choisis parmi les candidats proposés par les Fondateurs, si ces derniers en font la demande;
- tant que les Fondateurs détiendront plus de 20% du capital et des droits de vote de la Société, un (1) administrateur sera choisi parmi les candidats proposés par les Fondateurs, si ces derniers en font la demande.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Huitième résolution

(Modification de l'article 7 des statuts)

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7.

7.1 Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

7.2 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation (qui sera au Luxembourg).

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

7.3 Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

7.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante, cela aussi longtemps que les actions ordinaires représenteront plus de 50,1% du capital et des droits de vote de la Société.

Toutefois, les décisions figurant dans la liste suivante ne pourront être prises qu'à la condition de recueillir l'approbation de la majorité des membres présents ou représentés du Conseil d'Administration incluant l'accord de l'un au moins des Représentants des Fonds (les conditions ci-dessus étant désignées comme la "Majorité Qualifiée"):

1. résolutions à soumettre à l'assemblée générale relatives à un changement de forme sociétaire ou d'activité sociale;
2. résolutions à soumettre à l'assemblée générale relatives à toute modification statutaire, dès lors que cette modification serait susceptible d'impacter négativement les droits des titulaires d'Actions de Préférences;
3. résolutions à soumettre à l'assemblée générale relatives à la fusion, la scission ou l'absorption de la Société (ou de l'une des filiales);

4. résolutions à soumettre à l'assemblée générale relatives à l'émission ou la conversion de valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme, droit ou non à une quote-part du capital et/ou des droits de vote et à la fixation des conditions et modalités d'émission desdites valeurs mobilières;

5. résolutions à soumettre à l'assemblée générale relatives à la réduction du capital de la Société et à l'augmentation de la valeur nominale des actions de la Société;

6. toute décision tendant à la dissolution ou à la mise en liquidation amiable;

7. résolutions à soumettre à l'assemblée générale relatives à la distribution de dividendes;

8. résolutions à soumettre à l'assemblée générale relatives au rachat par la Société de ses propres titres;

9. toute décision (sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires) relative à l'attribution d'options ou d'achat d'actions, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ou d'actions gratuites au profit des salariés et dirigeants de la Société.

10. toute nomination d'un intermédiaire financier pour toute demande d'admission et/ou d'introduction des actions de la Société aux négociations sur un marché organisé, libre ou réglementé, français, de l'Union Européenne ou des États Unis d'Amérique ainsi que toute demande d'introduction ou d'inscription sur un marché réglementé ou non réglementé ou de Cession majoritaire des Titres d'une quelconque filiale de la Société avant l'introduction en bourse de la Société ou la cession majoritaire des titres de cette dernière;

11. tout recrutement, tout licenciement, toute augmentation de la rémunération directe ou indirecte des dirigeants sociaux de la Société dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 100.000 USD (ou son équivalent) ou dont ladite augmentation porterait cette rémunération annuelle brute au-delà de 100.000 USD (ou son équivalent), incluant des avantages exceptionnels ou des conditions financières excédant les conditions usuelles, notamment en matière d'indemnité de licenciement;

12. toute cession et/ou acquisition (en ce compris les apports) de titres de participation au sein d'une autre société (y compris toute filiale) ou de groupement avec ou sans personnalité morale sous quelque forme que ce soit, ou abandon de droits attachés à ces titres et toute constitution, d'ouverture ou de fermeture de sociétés et/ou de succursales;

13. l'octroi, hors budget, de tout prêt, caution, aval ou garantie, portant sur montant excédant au total plus de 20% de ses fonds propres et assimilé;

14. la signature de toute convention avec tout actionnaire ou dirigeant ou toute société dans lesquelles ils sont intéressés;

15. toute décision de souscrire aux assurances hommes-clés et responsabilité civile;

16. toute modification de l'orientation des activités, approbation d'un plan triennal;

17. tout accord avec un industriel du même secteur d'activité de nature à modifier structurellement les conditions d'exploitation de la Société;

18. l'adoption du budget annuel de la Société et des filiales et le plan de financement correspondant, et autorisation de tout engagement et de tout investissement supérieur, en une ou plusieurs fois, à 20% du budget annuel;

19. toute cession et/ou acquisition, location et/ou mise en gage, mise en gérance ou en location-gérance, apport, de tout actif d'un montant unitaire supérieur ou égal à 150.000 euros H.T. ou ayant pour effet de porter le montant global des investissements, hors budget annuel et hors gestion courante, durant les douze derniers mois à plus de 250.000 euros H.T., ainsi que toute cession ou licence portant sur tout noms de domaine et autres développements informatiques en dehors des licences consenties à des clients dans le cours normal de l'activité;

20. tout emprunt contracté par la Société et tout financement consenti à la Société, hors budget, portant son endettement au total à plus de 20% de ses fonds propres et assimilés;

21. toutes les décisions énumérées du 1 au 20 ci-dessus, lorsqu'elles concernent une filiale quelconque, directe ou indirecte, de la Société, le cas échéant.

Si une réunion ne peut se tenir en raison du fait que les Représentants des Fonds ne sont pas présents ou représentés à cette réunion, une deuxième réunion du Conseil d'Administration sera convoquée, sur le même ordre du jour, dans les meilleurs délais et au moins cinq (5) jours après la première réunion. Cette deuxième réunion et toute réunion ultérieure tenue sur le même ordre du jour sera considérée comme valablement tenue nonobstant le fait que les Représentants des Fonds ne sont pas présents ou représentés à cette réunion.

7.5 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7.2 du présent article. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature."

7.6 Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Neuvième résolution

(Nomination des organes dirigeants de la Société)

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Yves et Franck Thiéblot de leurs fonctions d'administrateurs et leur accorde décharge pour l'exercice de leur mission jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de fixer le nombre des membres du Conseil d'administration à six (6):

Sont renouvelés dans leurs fonctions d'administrateurs pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Hubert Thieblot, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1984 à Paris, demeurant Route de Corsy 15, Lutry (Suisse)

- Monsieur Christian Thieblot, administrateur de sociétés, né le 4 octobre 1954 à Alger, demeurant 15, route de Corsy, Lutry (Suisse).

- La société AGF Private Equity, société anonyme au capital de 1.000.000 euros dont le siège social est situé 87, rue de Richelieu, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 735 175 RCS Paris dont le représentant permanent sera Monsieur Matthieu Baret, (en qualité de «Représentant des Fonds»)

- Monsieur Cyril Vermeulen, administrateur de sociétés, né le 20/10/1969 à Paris, domicilié à B-1180 Bruxelles 319 Avenue Molière

Sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires, pour une période de six (6) ans:

- la société Ventech SA, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 310.000 euros, dont le siège social est situé 5-7, rue de Monttessuy, 75007 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 410 316 699 RCS Paris, dont le représentant permanent sera Monsieur Alain Caffi, (en qualité de «Représentant des Fonds»)

- Monsieur Jeff Clavier.

L'assemblée décide que la présidence du Conseil d'administration sera assurée par Monsieur Hubert Thiéblot, pré-qualifié. La voix du président du Conseil d'administration bénéficie sera prépondérante en cas de partage des votes, cela aussi longtemps que les actions ordinaires représenteront plus de 50,1% du capital et des droits de vote de la Société.

L'assemblée confirme le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Christian Thiéblot préqualifié. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015.

Évaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 4.800,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.BARET, N.STEUERMANN, C.THIEBLOT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2116. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009024438/206/500.

(090025332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Assurifimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.501.

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société de droit panaméen "SONCARL DEVELOPMENT CORP.", établie et ayant son siège social à Panama-City, Via Espana and Elvira Mendez Street, (République de Panama),

ici dûment représentée par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, en vertu d'une procuration générale lui délivrée, une copie de ladite procuration générale, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Monsieur Jean-Marc METZDORF, courtier en assurances, né à Metz, (France), le 7 décembre 1961, demeurant à L-3377 Leudelange, 69, rue de la Gare,

ici représenté par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "ASSURFIMMO S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3377 Leudelange, 69, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.501, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1935 du 13 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 du 26 janvier 2009,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Leudelange à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts, en supprimant la répartition des parts sociales.

En conséquence, ledit article 6 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOURDAN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2009, Relation GRE/2009/544. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024456/231/56.

(090025726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

L.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M: Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.298.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 5 février 2009 que:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025465/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Philcat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.074.

Le Bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025695/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02607. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Darmon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 50.358.

En date du 7 janvier 2009 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter les démissions avec effet au 1^{er} janvier 2009 de:

* Victoria Management Services S.A., avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

* Thibault Management Services S.A., adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

* Maitland Trust (Luxembourg) S.A., adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

en tant qu'Administrateur de la Société et

- d'accepter les nominations avec effet au 1^{er} janvier 2009 de:

* Christian Tailleur, né le 17 mai 1967 à Metz en France et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

* John Kleynhans, né le 30 octobre 1969 à Oberholzer en Afrique du Sud et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

* Keimpe Reitsma, né le 12 juin 1956 à Leiden en Pays-Bas et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025462/631/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Cardboard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 53.051.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025484/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

International Business Machines of Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 18.746.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil d'administration de la société International Business Machines of Belgium, avec siège social sis Avenue du Bourget, 42, B-1130 Bruxelles (la "Société"), tenue en date du 26 janvier 2009, il a été décidé de clarifier, de confirmer et d'élargir les pouvoirs qui ont été attribués à Monsieur Pascal Lanser, résidant à 20, rue de la République, 57330 Hettange-Grande, en tant que représentant permanent de la succursale, de telle façon que Monsieur Pascal Lanser dispose avec effet en date du 26 janvier 2009 et pour une période indéterminée du pouvoir général de représenter la Société, en ce compris mais sans y être limité:

1. Signer la correspondance ayant trait aux pouvoirs énumérés ci-après;
2. Signer tous les contrats d'offre publique au nom de la Société;
3. Représenter la Société dans ses rapports avec tous les pouvoirs et organismes publics;
4. Représenter la Société dans ses rapports avec les organismes et institutions internationales et supranationales, notamment auprès de l'Union Européenne;
5. Recevoir ou retirer au nom de la Société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer, les lettres, caisses, paquets, colis, recommandés ou non, chargés ou non, et ceux renfermant des valeurs déclarées; faire entrer et sortir tous produits; commettre tous agents et remplir toutes formalités, signer et émarger tous registres et documents quelconques, payer tous droits et taxes, demander tous dégrèvements et remises;
6. Recruter et engager tout travailleur ou membre du personnel pour la Société et signer tous contrats y afférents;
7. Assurer l'exécution des décisions du conseil d'administration de la Société, en tant qu'elles ont trait à la Société;
8. En général, établir et signer tous documents et pièces, faire des déclarations, élire domicile, déléguer des pouvoirs partiellement pour des objets déterminés et faire tout ce qui sera utile et nécessaire aux fins et effets ci-dessus.

Les pouvoirs octroyés à Monsieur Pascal Lanser sont conférés pour un montant de ou une contre-valeur économique de maximum cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) par opération.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2008.

Pour International Business Machines of Belgium
NAUTADUTILH AVOCATS LUXEMBOURG
Mandataire

Thomas DAENEN / signature

Référence de publication: 2009025488/5267/37.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01888. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Sigma Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.358.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 5 février 2009

La démission de Monsieur Christophe MOUTON, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2009, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée,

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l ayant son siège social au 63-65, rue de Merl Monnet, L-2146 Luxembourg, avec effet immédiat au 3 janvier 2009, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Marc FABER est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SIGMA PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025472/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Aquilaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.314.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 janvier 2009

Les actionnaires de la société AQUILAZ S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 16 janvier 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Nevzat BALLI, gérant de société, demeurant à F-57070 Metz, 44, rue du Petit Pré de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Fabrice MATHIEU, administrateur de société, né à Metz (F), le 12/05/1970, demeurant à F-57530 Ars-Laquenexy, 46, rue Principale

au poste d'administrateur pour une durée de deux ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2011.

Dudelange, le 16 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009025467/503/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

China Opportunity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 120.970.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

Mr Carmine REHO, employee, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

acting in his capacity as duly appointed attorney of the Board of Directors of the public company limited by shares ("société anonyme") with fixed capital qualifying as a "société d'investissement en capital à risque (SICAR)" CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR, having its registered office L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B120.970 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City, on the 11th of September 2006, published in the Mémorial C number 672 dated 21 April 2007, and whose articles of association have been amended several times and for the last time by deed of Maître Jacques DELVAUX, notary prenamed, on the 2nd of September 2008, published in the Mémorial C number 2583 of the 11th of October 2008.

The appearing party referred to the notary that the Board of Directors of the Company, in its meeting dated 27 November 2008, resolved (i) within the limit of the authorized capital (ii) under the terms and conditions of articles 6.5 and 6.6 of the articles of association of the Company and (iii) according to article 6.10 of the articles of association of the Company to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventeen thousand four hundred Euros (EUR 17,400) by contribution in cash so as to bring it from its present amount of one million four hundred and thirteen thousand seven hundred and eighty Euros (EUR 1,413,780), represented by twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A shares and forty-four thousand eight hundred and sixty-five (44,865) B shares both having a par value of twenty Euros (EUR 20) each to the amount of one million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty Euros (EUR 1,431,180) represented by twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A shares and forty-five thousand seven hundred and thirty-five (45,735) B shares both having a par value of twenty Euros (EUR 20) each.

The appearing party also referred to the notary that the Board of Directors of the Company, in its meeting dated 4 February 2009, resolved to (i) acknowledge the subscription and payment by the A shareholders of the Company of the increase of capital, within the limit of the authorized capital, resolved by the Board of Directors of the Company in its meeting dated 27 November 2008 and (ii) consider the increase of capital effective as at the day the capital for the subscription of both shareholders was at the company's disposal.

The appearing party then tabled the following documents:

- 1) Board minutes of the Company dated as at 27 November 2008;
 - 2) Board minutes of the Company dated as at 4 February 2009;
 - 3) Blocking certificate issued by Société Européenne de Banque dated as at 12 January 2009 (the "Blocking Certificate");
- and
- 4) Bank statements of the Company's account (the "Bank Statements"),
- (the documents listed under points 3) and 4) above are together referred to as the "Bank Documents")

It results from the Bank Documents that the Company received, respectively on 11 December 2008 and 24 December 2008 the payments necessary to the above described increase of capital and that such amounts are blocked on the Company's bank account for the purpose of the increase of capital.

The documents listed under points 1) to 4) are given to the notary for his comfort.

On the basis of the above listed documents, the appearing party hereby requested the notary to state and record:

(i) the increase of the corporate capital by an amount of seventeen thousand four hundred Euros (EUR 17,400) by contribution in cash so as to bring it from its present amount of one million four hundred and thirteen thousand seven hundred and eighty Euros (EUR 1,413,780), represented by twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A shares and forty-four thousand eight hundred and sixty-five (44,865) B shares both having a par value of twenty Euros (EUR 20) each to the amount of one million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty Euros (EUR 1,431,180) represented by twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A shares and forty-five thousand seven hundred and thirty-five (45,735) B shares both having a par value of twenty Euros (EUR 20) each, effective as at 24 December 2008; and

(ii) the amendment of article 6 paragraph 2 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

"6.2 The Company has an issued and subscribed share capital (the "Issued and Subscribed Share Capital") of one million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty Euros (EUR 1,431,180), divided into:

(i) twenty-five thousand eight hundred and twenty-Four (25,824) A Shares, with a par value of twenty Euros (EUR 20) each (the "A Shares Subscribed Amount"), held by the holders of A Shares (the "A Shareholders"),

(ii) forty-five thousand seven hundred and thirty-five (45,735) B Shares, with a par value of twenty Euros (EUR 20.-) each (the "B Shares Subscribed Amount"), held by the holders of B Shares (the "B Shareholders").

Declarations and Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at one thousand two hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

Suit la version française:

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Carmine REHO, employé, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par le Conseil d'Administration de la société anonyme sous forme de société d'investissement en capital à risque (SICAR) CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B120.970 (la "Société"), constituée par acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, le 11 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 672 du 21 avril 2007, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire prénommé, le 2 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2583 du 11 octobre 2008.

La partie comparante a déclaré au notaire que le Conseil d'Administration de la Société, lors de son assemblée datée du 27 novembre 2008, a décidé (i) dans les limites du capital autorisé (ii) selon les termes et conditions des articles 6.5 et 6.6 des statuts de la Société et (iii) selon l'article 6.10 des statuts de la Société d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille quatre cents euros (17.400 EUR) par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent treize mille sept cent quatre-vingts euros (1.413.780 EUR), représenté par vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) actions A et quarante-quatre mille huit cent soixante-cinq (44.865) actions B, chaque action ayant une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) au montant d'un million quatre cent trente et un mille cent quatre-vingts euros (1.431.180 EUR) représenté par vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) actions A et quarante-cinq mille sept cent trente-cinq (45.735) actions B, chaque action ayant une valeur nominale de vingt euros (20 EUR).

La partie comparant a aussi déclaré au notaire que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion datée du 4 février 2009, a décidé de (i) reconnaître la souscription et le paiement par les actionnaires A de la Société de l'augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, décidé par le Conseil d'Administration de la Société lors de son assemblée datée du 27 novembre 2008 et (ii) considérer l'augmentation de capital comme effective à la date à laquelle le capital pour la souscription des deux actionnaires était à la disposition de la Société.

La partie comparant a ensuite présenté les documents suivants:

- 1) Procès-verbal du Conseil d'administration de la Société en date du 27 novembre 2008;
 - 2) Procès-verbal du Conseil d'administration de la Société en date du 4 février 2009;
 - 3) Certificat de blocage émis par la Société Européenne de Banque datée du 12 janvier 2009 (le "Certificat de Blocage");
- et
- 4) Les extraits bancaires du compte de la Société (les "Extraits Bancaires").

(les documents listés sous les points 3) et 4) ci-dessus sont définis ensemble comme les "Documents Bancaires").

Il résulte des Documents Bancaires que la Société a reçu, respectivement le 11 décembre 2008 et le 24 décembre 2008 les paiements nécessaires à l'augmentation de capital décrite ci-dessus et que ces sommes sont bloquées sur le compte bancaire de la Société dans le but de procéder à l'augmentation de capital.

Les documents listés sous les points 1) à 4) sont donnés au notaire pour son confort.

Sur la base des documents listés ci-dessus, la partie comparant a demandé au notaire de déclarer et d'acter ce qui suit:

(i) l'augmentation de capital d'un montant de dix-sept mille quatre cents euros (17.400 EUR) par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent treize mille sept cent quatre-vingts euros (1.413.780 EUR),

représenté par vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) actions A et quarante-quatre mille huit cent soixante-cinq (44.865) actions B, chaque action ayant une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) au montant d'un million quatre cent trente et un mille cent quatre-vingts euros (1.431.180 EUR) représenté par vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) actions A et quarante-cinq mille sept cent trente-cinq (45.735) actions B, chaque action ayant une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune, prenant effet au 24 décembre 2008; et(ii) la modification de l'article 6 paragraphe 2 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

"6.2 La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (le "Capital Emis et Souscrit") de un million quatre cent trente et un mille cent quatre-vingt euros (1.431.180 EUR) représenté par:

(i) vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) Actions A, d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune (le "Montant Souscrit des Actions A"), détenues par les propriétaires d'Actions A (les "Actionnaires A");

(ii) quarante-cinq mille sept-cent trente-cinq (45.735) Actions B, d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune (le "Montant Souscrit des Actions B"), détenues par les propriétaires d'Actions B (les "Actionnaires B");

Déclarations et Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: REHO - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2009, Relation GRE/2009/528. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 11 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024457/231/140.

(090025717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Rock Ridge RE 31, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.008.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Field Point IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.324 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms Lynn Kanaan, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 November 2008.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Rock Ridge RE 31, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.008, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, on 6 September 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 October 2007 number 2430 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 74.676 (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in cases when the law provides for a mandatory authorization.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, for special or specific operations and for a set period of time, delegate to one or more attorneys a specific part of his powers. The Liquidator shall remain liable for all actions undertaken further to such delegation.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholders.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le 28 novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Field Point IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.324 (l'«Actionnaire Unique»),

dûment représentée par Mlle Lynn Kanaan, maître en droit, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au Luxembourg le 28 Novembre 2008.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'actionnaire unique de Rock Ridge RE 31, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.008, constituée par devant le notaire Maître Martine Schaeffer, le 6 septembre 2007, dont l'acte fut publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 octobre 2007 numéro 2430 (la «Société»).

L'Actionnaire Unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de nommer comme liquidateur la société AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74.676 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que le prévoient les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans l'autorisation de l'Actionnaire Unique dans les cas où elle est obligatoirement requise par la loi.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, pour des opérations spéciales ou spécifiques et pour une durée définie, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie déterminée de ses pouvoirs. Le liquidateur restera responsable de toutes les actions entreprises suites à une telle délégation.

Le Liquidateur paiera les dettes dans la mesure où il en a connaissance. L'actif net de la Société, après paiement des dettes, sera distribué en nature et en espèces par le Liquidateur à l'Actionnaire Unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KANAAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 décembre 2008, Relation: LAC/2008/48555. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025680/211/97.

(090027375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Promoluxor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.535.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025690/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01592. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Luxembourg Financial Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.323.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 21 janvier 2009 que:

Armand Haas, né le 27 octobre 1937 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 21 janvier 2009.

Christian Schmid, né le 2 octobre 1943 à Aalen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Schneisenstr. 19, 22145 Hamburg, Allemagne, a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 21 janvier 2009.

Bodo Demisch, né le 2 octobre 1944 à Goslar, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 21 janvier 2009 pour une période expirant le 2 avril 2014 en remplacement de Armand Haas.

Henneke Lütgerath, né le 7 juin 1954 à Lauterbach, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Ferdinandstrasse 75, 20095 Hamburg, Allemagne, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 21 janvier 2009 pour une période expirant le 2 avril 2014 en remplacement de Christian Schmid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Financial Group Holding S.A.

Johan Groothaert / Bodo Demisch

Director / Director

Référence de publication: 2009024509/8225/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05006. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.707.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- LBP Lion Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 120.194.

Here represented by Mr Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "LBP Luxco GP7-Office S.à r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.707, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 28th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 14, 2007, n°.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LBP Lion Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.194,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "LBP Luxco GP7-Office S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro

120.707, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 28 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2007, n°374.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009, Relation: LAC/2009/1350. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025672/211/79.

(090027490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 février 2009 que:

Andreas Günther, né le 15 mars 1967 à Hofheim am Taunus, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 4 février 2009 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Gerald Pittner, né le 16 juillet 1971 à Vienne, Autriche, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 4 février 2009 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Janice Leong, né le 3 décembre 1973 à Singapour, République de Singapour, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 4 février 2009 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.

Alain Delobbe / Tanja Buchalik

Head of product management / Structuring

Référence de publication: 2009024508/8695/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05002. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Cared S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.953.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2009

L'assemblée décide de remplacer le Commissaire aux comptes actuel, à savoir Management & Accounting Services Sarl, par la société suivante:

CHESTER & JONES Sarl, 62 route de Luxembourg, L-4760 Pétange jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
48 Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009025392/2374/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

ATOS Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.712.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. la société KROSSWORD ENTERPRISES LIMITED, dont le siège social est établi en Grande-Bretagne, Akara BLDG de Castro Street Wickams Cay, 24, Road Town Tortola et enregistrée au «Registrar of Corporate Affairs» of the British Virgin Island sous le numéro 396851

ici représentée par son Directeur, Madame Madeleine MEIS, demeurant à L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss, elle même représentée par Madame Jannick CHOFFRAY, demeurant à B-Longchamps (Bertogne- Belgique en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Wiltz, le 16 décembre 2008, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée.

2. la société anonyme PAT HOLDING SA, dont siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 60.306,

ici représentée son administrateur-délégué Madame Madeleine MEIS, prénommée, elle même représentée par Madame Jannick CHOFFRAY, demeurant à B-Longchamps (Bertogne- Belgique en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Wiltz, le 16 décembre 2008, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée

Lesquels comparants, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «ATOS Invest».

Art. 2. Le siège social est établi à LUXEMBOURG. Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet:

la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre

manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-€) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chaque.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- la société de droit anglais KROSSWORD ENTERPRISES LIMITED, préqualifiée, Une action	1
2.- la société anonyme PAT HOLDING SA, préqualifiée, Nonante neuf actions	99
TOTAL: Cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.-€) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600.-EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes: Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Madame Madeleine MEIS, demeurant à L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss, ici représentée par Madame Jannick CHOFFRAY, demeurant à B-Longchamps (Bertogne- Belgique en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Wiltz, le 16 décembre 2008, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée;

2.- la société anonyme PAT HOLDING SA, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 60.306, ici représentée comme dit ci-avant;

3.- la société KROSSWORD ENTERPRISES LIMITED, dont le siège social est établi en Grande-Bretagne, Akara BLDG de Castro Street Wickams Cay, 24, Road Town Tortola et enregistrée au «Registrar of Corporate Affairs» of the British Virgin Island sous le numéro 396851, ici représentée comme dit ci-avant

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: la société HMS FIDUCIAIRE Sarl, ayant son siège social à L-8010 STRASSEN, route d'Arlon 270.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire sont exercés à titre rémunéré.

6) Le siège social est fixé à L-1470 LUXEMBOURG, route d'Esch, 7.

7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme «ATOS Invest». Lesquels membres présents ou représentés comme il est dit ci-dessus, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Madame Madeleine MEIS prénommée, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Choffray, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 24 décembre 2008 - WIL/2008/1109 - Reçu cent cinquante-cinq euros = 155 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 9 janvier 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009025629/2724/198.

(090027508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

BI Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.116.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 24 novembre 2008 a pris note de la démission de Monsieur Morten KIRKEGAARD PEDERSEN, 26 Rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, à compter du 24 novembre 2008, et a décidé:

- de nommer:

Mrs Helle BENDORFF

Transaction Manager, BankInvest Group, Sundkrogsgade 7, P.O. Box 2672, DK-2100 Copenhagen

pour une période de 1^{er} an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Philip HAGE

International Marketing and Client Relations, BankInvest Group, Sundkrogsgade 7, P.O. Box 2672, DK-2100 Copenhagen,

Monsieur Lars HøjBERG

Managing Director, BankInvest Group, 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour BI SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009025387/1126/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

LBP Luxco GP 4-North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.514.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- LBP Lion Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 120.194.

Here represented by Mr Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "LBP Luxco GP4-North S.à r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.514, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 28th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 14, 2007, n°.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LBP Lion Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.194,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "LBP Luxco GP4-North S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.514, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 28 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2007, n°374.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009, Relation: LAC/2009/1347 Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025671/211/79.

(090027480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Ateliers Conselman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 17, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.713.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den dreiundzwanzigsten Januar,

Vor dem unterzeichneten Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Sind erschienen:

1.- Herr Auguste CONSELMAN, Schlossermeister, geboren in Luxemburg, am 9. Dezember 1949, wohnhaft in L-5408 Bous, 35, rue de Stadtbredimus,

2.- Herr Patrick CONSELMAN, Schlosser, geboren in Luxemburg, am 21. August 1987, wohnhaft in L-5443 Rolling, 5, rue d'Assel.

Diese Kompargenten ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Handel und der Vertrieb von Schlosserhandwerk und Schlosserei.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "Ateliers Conselman S.à r.l."

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Bous.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,00).

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Auguste CONSELMAN, vorgeannt, hundert Anteile	100
2.- Herr Patrick CONSELMAN, vorgeannt, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: einhundertfünfundzwanzig Anteile	125

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich, wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendneun.

Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf tausendvierhundert Euro (EUR 1.400,00) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Auguste CONSELMAN, vorgeannt.

Herr Patrick CONSELMAN, vorgeannt.

Die Gesellschaft ist rechtskräftig gebunden durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet:

L-5408 Bous, 17, rue de Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Conselman, P. Conselman E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2009. LAC / 2009/ 3685. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 11. Februar 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009025630/227/93.

(090027520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Italian Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.115.

Avec effet au 10 novembre 2008

Monsieur Luca MORETTI, né le 6 mai 1964 à CH-Schaffhausen, demeurant à CH-6901 Lugano - 9, Via Pioda (SMC TRUST OFFICE) a donné sa démission irrévocable comme Gérant de classe A2 de la société ITALIAN REAL ESTATE CAPITAL S.à r.l.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2009025473/740/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03311. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Form & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 144.714.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf janvier,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Madame Stéphanie HERNANDEZ, conseillère en marketing et commerce extérieur, née à Saint-Etienne (France), le 9 mai 1979, demeurant à F-42390 Villars, Le Plat Haut Le Cervin,

2.- Madame Jacqueline HERNANDEZ, retraitée, née à Saint-Etienne (France), le 17 juillet 1947, demeurant à F-42390 Villars, Le Plat Haut Le Cervin,

représentée par Madame Stéphanie HERNANDEZ, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 janvier 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdites comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les activités intermédiaires du commerce en produits divers, l'import et l'export ainsi que la distribution de produits divers, les conseils de biens et services, l'achat et la vente en produits de tous genres, l'achat et la vente de biens immobiliers, la représentation commerciale, l'organisation de foires commerciales et de salons professionnels,

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "FORM & DESIGN S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Foetz.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Jacqueline HERNANDEZ, prénommée, soixante-quinze parts sociales	75
2.- Madame Stéphanie HERNANDEZ, prénommée vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Stéphanie HERNANDEZ, prénommée.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Hernandez, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2009. LAC / 2009 / 2579. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009025631/227/92.

(090027530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Merchbanc Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.646.

A la suite des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 janvier 2009, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Mme Annemarie ARENS

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE,

M. José ISERN ROVIRA

Merchbanc

Diputacion 279, E-08007 BARCELONA,

M. Joaquin LOPEZ VERAZA

Merchbanc

Diputacion 279, E-08007 BARCELONA,

M. Henry VERREY

SEMELY CONSULT & MANAGEMENT LTD

84, rue du Rhône, CH-1204 GENEVE.

Ces mandats sont renouvelés pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour MERCHBANC SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009025386/1126/33.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

REPI second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 140.970.

Im Jahre zwei tausend neun, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REPI Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.578,

hier vertreten durch Frau Edith DECKER, Bürokauffrau, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Januar 2009,

welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REPI second S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 140.970 (NIN 2008 2433 687).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2166 vom 5. September 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-) alle zugeteilt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REPI Holding S.à r.l.

Alsdann hat die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 5. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REPI Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, übernommen werden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. DECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 2009. Relation: ECH/2009/82. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009025661/201/49.

(090027595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

FremantleMedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 75.313.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration du 23 janvier 2009, que:

Le Conseil d'administration prend acte de la démission, en qualité d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Bourhis avec effet immédiat.

Le Conseil décide de coopter, en remplacement, Monsieur Alexander Glatz ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024500/1433/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**CFSH Secondary Opportunities S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. CFSH Secondary Opportunities S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 137.444.

—
EXTRAIT

En vertu des résolutions prises par l'associé unique de CFSH Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.122, lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2008, la société Compagnie Financière Saint Honoré, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 784 337 610, a apporté à CFSH Luxembourg S.à r.l., prénommée, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune représentant la totalité du capital social de la Société.

En vertu de cet apport, les parts sociales de CFSH Secondary Opportunities S.à r.l. ont été intégralement détenues par CFSH Luxembourg S.à r.l., prénommée, du 22 septembre 2008 jusqu'au 12 décembre 2008, date de la conversion de la Société en société anonyme soumise à la loi sur les sociétés d'investissement en capital à risque.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heinhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009024514/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Debt Solutions I Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.592.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 20 janvier 2009 que TPG CREDIT OPPORTUNITIES FUND L.P., une limited partnership, immatriculée sous le numéro 4157268 (Delaware Division of Corporation) et ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, a transféré les quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cents (499.500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, TCS DEBT SOLUTIONS I (OFFSHORE) L.L.C., une limited liability company, immatriculée sous le numéro 3002956 (Registrar of Companies Anguilla) et ayant son siège social à Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., a transféré sept cent soixante-dix-sept mille (777.000) parts sociales qu'elle détenait dans la Société et TCO INVESTORS II (OFFSHORE) L.L.C., une limited liability company, immatriculée sous le numéro 3002942 (Registrar of Companies Anguilla) et ayant son siège social à Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I. a transféré cinq cent soixante-treize mille cinq cents (573.500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à AIRCRAFT SOLUTIONS 27108/27109, L.L.C., une limited liability company, immatriculée sous le numéro 5097879 (Delaware Division of Corporation), ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025457/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

CMG Food & Beverage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 131.900.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2008

Première résolution

Le conseil décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Stéphane MORELLE de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Karl LOUARN, demeurant professionnellement à 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Stéphane MORELLE dont il terminera le mandat.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009025385/1267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Pharmeg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.225.

—
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025702/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04165. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Quadra Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.172.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025726/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04425. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.
